

# ville de Villiers-le-bel

Département du Val d'Oise  
-----

Arrondissement de Sarcelles

## DÉCISION DU MAIRE n° D- 280 -2024

**Objet : Convention de mise à disposition de locaux au sein de la Maison Jacques Brel– Association Amis d'Ici et d'Ailleurs.**

Madame la Maire de la Commune de VILLIERS-LE-BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH, en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Monsieur BALOSSA Christian en qualité de 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

### D É C I D E

**Article 1** – De conclure avec l'association **Amis d'Ici et d'Ailleurs**, une convention de mise à disposition régulière **des salles « Jeunesse » (animation) et sanitaires, pour des ateliers musique et chant (percussions)**, les vendredis hors vacances scolaires (rangement compris), **de 19h00 à 21h30**, située à la Maison Jacques Brel, 44 avenue Pierre Séward à Villiers-le-Bel, pour la période **du vendredi 13 septembre 2024 au vendredi 27 juin 2025 inclus**.

**Article 2** – Les locaux désignés ci-dessus sont mis gratuitement à la disposition de l'association. L'association doit impérativement attendre le gardien pour l'ouverture et la fermeture de l'activité.

**Article 3** - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 20/09/2024

Pour Madame la Maire et par délégation,  
L'Adjoint Délégué  
Christian BALOSSA

